Soyaux (16): 18 ans requis contre Youssef Hemmet pour les coups de couteau portés “à la gorge” de l’adolescente de 11 ans

22/03/2019 à 10h52

“Je vais vous demander de retenir qu’il a frappé une enfant de 11 ans, qu’elle a failli mourir”. 18 ans .Marion Vauquelin, l’avocat générale vient de requérir contre Youssef Hemmet, jugé depuis mercredi matin par la cour d’assises pour les quatre coups de couteau portés à Kélya, alors à peine âgée de 12 ans, la fille de son ex-compagne. C’était en avril 2016 à Soyaux.

En une petite heure de réquisitoire, elle s’est attachée à démontrer l’intention homicide. Tuer Kelya, cette “vilaine petite fille” qui constitue un obstacle entre lui et la femme qu’il voulait reconquérir.

Posément, méthodiquement, elle a refait la scène, telle que racontée par Kelya, la seule qui n’a jamais varié quand, Marion Vauquelin l’a souligné, lui n’a cessé de varier, de mentir, entre hésitations et contradictions. La main sur la bouche, les coups à la gorge. “A quelques millimètres, elle était morte”. “C’est pour ça que je suis sure”.
Même pas besoin du deuxième coup de couteau. Au sol. 7,5cm de lame dans la poitrine. “Il ne l’a pas ratée de beaucoup”. Mais “la tentative de meurtre, je l’ai déjà”.

[…]

Charente Libre